



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
DE L'ÉDUCATION NATIONALE DES
HAUTS-DE-SEINE**

N° Spécial

13 février 2024

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DSDEN 92 du 13 février 2024

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DES HAUTS-DE-SEINE	Page
DSDEN 92 n° 2024-002	30.01.2024	Arrêté portant composition du conseil départemental de l'éducation nationale des Hauts- de-Seine	3

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté DSDEN 92 n°2024-002 portant composition du conseil départemental de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 235-1 et R. 235-4 à R. 235-6 ;
- VU** la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 16 décembre 1985 portant création du conseil départemental de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine ;
- VU** la circulaire du 21 août 1985 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences en matière d'enseignement public et à la mise en place des conseils de l'éducation nationale institués dans les départements et les académies ;
- VU** la circulaire du 19 novembre 1985 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences en matière d'enseignement ;
- VU** la délibération du conseil départemental des Hauts-de-Seine du 17 avril 2015 désignant les représentants du conseil départemental au sein des organismes divers ;
- VU** les propositions du président de l'association des maires du département des Hauts-de-Seine du 28 octobre 2020 ;
- VU** la délibération du conseil régional d'Ile de France du 21 janvier 2016 désignant les représentants du conseil régional au CDEN des Hauts-de-Seine ;
- SUR** la proposition du secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'arrêté DSDEN 92 n°2023-084 du 7 novembre 2023 portant composition du conseil départemental de l'éducation Nationale des Hauts-de-Seine est abrogé.

Article 2 :

La composition du conseil départemental de l'éducation nationale est la suivante :

1) Dix représentants des collectivités locales :

Communes :

Titulaires

Madame Marie-Hélène AMIABLE
Madame Khady FOFANA
Madame Pénélope FRAISSINET

Suppléants

Madame Yasmine BOUDJENAH
Monsieur Bernard de CARRERE
Madame Emmanuelle CORNET-

Madame Marie COLAVITA

RICQUEBOURG
Madame Xavière MARTIN

Conseil départemental :

Titulaires

Madame Nathalie LEANDRI
Madame Camille BEDIN
Madame Nathaly LEDERMAN
Marie-Laure GODIN
Monsieur Najib BENARFA

Suppléants

Madame Rita DEMBLON-POLLET
Madame Sandrine BOURG
Madame Marie-Pierre LIMOGE
Monsieur Ludovic GUILCHER
Madame Laureen GENTHON

Conseil régional :

Titulaire

Madame Charlotte BAELDE

Suppléant

Madame Nassera HAMZA

2) Dix représentants des personnels titulaires de l'Etat :

Fédération syndicale unitaire :

Titulaires

Madame Fabienne ROUVRAIS
Monsieur Marian PETITFILS
Madame Daphné PACITTI
Madame Patricia MARCHE

Suppléants

Monsieur Mickaël BOUALI
Madame Pauline CANER
Monsieur Pascal HOUDU
Madame Laurène THIBAULT

Force ouvrière FNEC FP :

Titulaire

Monsieur David GOZLAN

Suppléant

Madame Marion ARFOSEA

CGT Educ'action :

Titulaire

Madame Laura CONCHE

Suppléant

Madame Audrey LAFAYSSE

UNSA Éducation :

Titulaire

Monsieur David PLANCHE

Suppléant

Madame Cindy LANDI

SNALC, SNE, SPLEN-SUP :

Titulaire

Madame Sophie PRUDHOMME

Suppléant

Madame LE FOUEST Claire

SUD :

Titulaire

Monsieur Nicolas RUSSEIL

Suppléant

Madame Adeline LE GUENNEC

SGEN-CFDT :

Titulaire

Monsieur Erwan DESNOS

Suppléant

Madame Jalé COURTADE-BOZ

3) Dix représentants des usagers :

- **Sept représentants des parents d'élèves :**

Fédération des conseils de parents d'élèves :

Titulaires

Madame Najat ALGADOUM
Madame Katalin LHOMME
Monsieur Patrice FURE
Madame Agnès LYON CAEN
Madame Audrey JOURDAN

Suppléants

Monsieur Ludovic FAVERO
Monsieur Olivier JOFFE
Monsieur Jacques DURET
Madame Hayat BENKHELIFA
Madame Ouiza TAMANI

Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public :

Titulaires

Madame Carine AYADI
Monsieur Tiphaine LAUGA

Suppléants

Madame Barbara PAOLI
Madame Scarlett GUEZ

- **Un représentant des associations complémentaires :**

Titulaire

Monsieur Pierre BERNADET (Ligue de l'Enseignement des Hauts-de-Seine)

Suppléant

Monsieur Yahia BOUCHOUICHA
(association départementale des pupilles de l'enseignement public)

- **Deux personnalités qualifiées désignées :**

- par le préfet :

Titulaire

Madame Maria GARCIA – Service d'accompagnement à l'inclusion sociale pour les familles ayant des enfants ou des jeunes en situation de handicap (SAIS92)

Suppléant

Madame Emmanuelle HOCHEREAU, Directrice de l'Union départementale des associations familiales des Hauts de Seine (UDAF 92)

- par le président du conseil départemental :

Titulaire

Suppléant

N

N

4) A titre consultatif :

Un délégué départemental de l'éducation nationale :

Titulaire

Suppléant

Madame Chantal JEGOU

Madame Marie Pierre MALONDA

Article 3 :

Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine et le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine, et dont une ampliation sera adressée au président du conseil départemental des Hauts-de-Seine ainsi qu'à tous les membres du conseil.

Nanterre, le 30 janvier 2024

Le Préfet
Signé
Laurent HOTTIAUX

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Secrétariat général
Secrétariat général aux affaires départementales

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>